



Envoyé en préfecture le 19/06/2026  
Reçu en préfecture le 19/06/2026  
Publié le 19 JUIN 2026  
ID : 085-200061265-20260618-2026\_4\_05-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 24

**DELIBERATION**  
**DL CIAS 2026-4-05**

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-  
Préfecture le : 19 JUIN 2026  
- la publication le : 19 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Madame Maryse AUGUIN.

**Conseillers présents** : Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Marie-Thérèse BONNEAU, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Christophe CABANETOS, Raphaël FARTURA, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Bérangère GARRAUD, Chantal GUILBAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sandrine MARCHAL, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Éric PEYTHIEU, Claudia POIREAU, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Yann THOMAS.

**Conseillers absents et excusés** : Jean-François BIRON, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU, Claude VILLAIN.

**Pouvoirs** : François BLANCHET à Hervé BESSONNET, Vincent ELINEAU à Claude VILLAIN.

Guillaume BOSSARD est désigné secrétaire de séance.

**Création et composition de la commission thématique  
Social / Séniors**

Par délibération n°2025 03 03 du 5 juin 2025, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a redéfini l'intérêt communautaire et en particulier l'action sociale d'intérêt communautaire comme suit, en ce qui concerne les compétences Social / Séniors :

- Seniors :

- o L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie,
- o La construction et l'entretien de l'EHPAD de La Chaize Giraud,
- o La construction, l'entretien et la gestion de la Résidence Autonomie « Les Primevères » de Saint Maixent sur Vie,
- o La coordination avec les établissements publics pour personnes âgées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour garantir le parcours des aînés et la pérennité des établissements.

- Logement social :

- o Animation de la CIL,
- o Coordination des structures œuvrant en matière de logement social,
- o Participation au fonds solidarité logement.

- Solidarités :

- o Lutte contre la précarité,
- o Accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité : étude des dispositifs pouvant être mis en place afin d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité à avoir accès aux services ;
- o Gestion d'une épicerie sociale, approvisionnée notamment grâce aux denrées collectées par la Banque Alimentaire, gestion d'une épicerie sociale intercommunale, approvisionnée notamment grâce aux denrées collectées par la Banque Alimentaire, aux dons et achats issus des partenariats mis en place, en particulier avec les producteurs locaux,
- o Participation aux dispositifs entrant dans le champ de l'action sociale d'intérêt communautaire (fonds d'aide aux jeunes, fonds solidarité logement, banque alimentaire, etc.).

Le Conseil Communautaire par cette même délibération a décidé de transférer l'action sociale d'intérêt communautaire telle que redéfinie au CIAS.

Il est proposé de constituer une commission thématique « Social / Séniors », comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS.

Cette commission thématique « Social / Séniors », présidée par la Vice-Présidente du CIAS, sera convoquée par mail et se réunira environ 4 fois par an.

Sont soumises les candidatures suivantes :

- Thierry FOURNIER
- Raphael FARTURA
- Myriam REMAUD
- Bérangère GARRAUD
- Philippe MORICEAU
- Jean-Noël MANDIN
- Pascale MACE
- Christophe CABANETOS
- Jocelyne TERRIEN
- Claudia POIREAU

**Il est proposé au Conseil d'Administration de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations et d'approuver la délibération suivante :**

**Le Conseil d'Administration,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et suivants,  
R.123-18 et R.123-19,**

**Vu la délibération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,**  
**Vu la délibération n° 2026 03 07 du 9 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération fixant la composition du Conseil d'Administration du CIAS,**  
**Vu la délibération n° 2026 04 14 du 30 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant élection des membres élus du CIAS,**  
**Vu l'arrêté ARSG2026 050 du 12 mai 2026 du Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant désignation des membres du CIAS,**  
**Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Administration du CIAS en date du 28 mai 2026,**  
**Vu la délibération du 16 juin 2026 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS,**  
**Vu le rapport,**  
**Considérant que Monsieur le Président de séance du CIAS a invité les membres du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,**  
**Considérant les candidatures citées au rapport,**  
**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : DÉCIDE à l'unanimité d'instituer une commission thématique « Social / Séniors », au sein du CIAS ;**

**Article 2 : DÉCIDE à l'unanimité de constituer une commission thématique « Social / Séniors », comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS ;**

**Article 3 : DÉCIDE à l'unanimité de désigner les membres suivants membres de la Commission « Social / Séniors » du CIAS :**

- La Vice-Présidente du CIAS, amenée à présider cette commission ;
- Thierry FOURNIER ;
- Raphael FARTURA ;
- Myriam REMAUD ;
- Bérangère GARRAUD ;
- Philippe MORICEAU ;
- Jean-Noël MANDIN ;
- Pascale MACE ;
- Christophe CABANETOS ;
- Jocelyne TERRIEN ;
- Claudia POIREAU.

**Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré,**  
**Les jour, mois et an que dessus,**  
**Au registre sont les signatures,**  
**Pour copie conforme,**

Le Secrétaire de séance,

Guillaume BOSSARD

Givrand, le 18 juin 2026,

La Vice-Présidente du CIAS,

Maryse AUGUIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*